No 57 — 25me ANNÉE — Le numéro : 10 centimes — MERCREDI 20 MAI 1925.

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION
ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone No 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par No)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 No de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel . . .	4.50	2.25	1.20

Cpte de Chèques postaux No II c 84

ANNONCES: (Corps 8)

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.20	0.25	0.30
Réclame	0.50	0.50	0.50

S'adresser à PUBLICITAS, S. A., de Publicité ou au bureau du Journal.

Offres et demandes d'emplois

On cherche à placer pour l'été, en montagne,

fillette

de 11 ans; une autre de 10 ans pouvant aider au ménage ou pour garder les enfants.

S'adr. sous P. 2411 S Publicitas Sion.

Jeune fille

sérieuse et active, connaissant les travaux d'un ménage soigné de deux personnes, et sachant cuisiner, est demandée. Bons gages. S'adr. au journal.

On demande tout de suite

1 apprenti-boulanger
1 porteur de pain

Boulangerie **H. Bolomey, VEVEY.**

ON DEMANDE
Jeune fille

forte et de bonne volonté pas moins de 18 ans, pour aider au magasin et au ménage. Charcuterie Pinget, Bld. St-Georges 72, Genève.

Jeune homme

travailleur, cherche place pour soigner le bétail ou culture de légumes, éventuellement comme garçon ou conducteur dans hôtel.

E. Schöni, Ursellen b. Stalden (Berne).

Ouvrier

cherche place comme voiturier ou manœuvre.

S'adresser au bureau du journal

On demande

jeune fille de toute confiance, propre et aimant les enfants, comme bonne à tout faire, dans un ménage soigné de deux grandes personnes et deux enfants. Entrée: 25 mai 1925. Adresse: Noël Lusso, entrepreneur, St-Sulpice, Vaud.

P. Mutti
Comptable privé
Rue des Portes-Neuves 26
— Sion —

Organisation et réorganisation de tous genres de comptabilité pour Commerces et Industries Bilans d'Ouverture et de Clôture :: Vérifications de comptes :: :: Expertises -- Consultations :: :: Installation moderne de :: — Bureaux commerciaux — Confiance -- Discrétion absolue

A LOUER

une **chambre indépendante** au centre de la ville. Faire offres au bureau du journal sous chiffre 570.

A LOUER

grande **chambre meublée** ensoleillée.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

aux Mayens de Sion, pr. saison d'été, grand chalet meublé ou non, compr. plusieurs chambres et 2 cuisines. Conviendrait pr. grande famille ou 2 ménages Belle situation, au-dessus du rd. bisse. S'adr. chez **Ferrero,** r. du Rhône 20, Sion. A la même adresse, à louer un étage, à la rue du Rhône, conv. pour 2 petits ménages, Eaux, gaz élec.

Je cherche à louer 15 juin-15 juil, approx. alt. moyenne,

Chalet ensoleillé

ou **partie de chalet,** 3 p. av. cuisine. Offres: **M. Francey,** Grand'Rue 20, **Payerne.**

Auto

Superbe torpédo 10 CV 72×120 4 vit., 21re marque française, à céder neuf par particulier. cause santé.

Ecrire sous **H. 23733 L** à **Publicitas, Lausanne.**

A vendre ou à louer aux Mayens de Sion

Chalet

comprenant 4 chambres, cuisine, cave, galerie, etc., avec 3500 m2 de terrain à une altitude de 1200 m.

Adresser offres sous chiffres P. 2352 S. Publicitas, Sion.

A VENDRE

3 fourneaux à râclette, 1 petit potager pouvant servir pour les mayens. S'adr. Magasin Guntensperger, Sion.

A vendre

Matériel complet pr. commerce de vins; vases de cave: 4 ovales de 6 à 7000 litres, fûts de transports, environ 10,000 lt., 2 pressoirs en granit 100 brantes, avec accessoires.

Se renseigner à Publicitas, Sion, sous P. 2353 S.

Avendre

2 vignes sises à Molignon, l'une de 2360 m2, l'autre d'environ 4000 m2.

S'adresser à Eugène de Riedmatten, notaire, Sion.

On prendrait en

estivage

dès le 1er juin, une ou deux vaches laitières. Bons soins assurés. Conditions à convenir.

S'adresser au Restaurant du Wildhorn, Arbaz.

Maçonnerie, Gypserie, Peinture, Papiers peints,
— Transports —

J. Gioira
& Fils
Entrepreneurs
SION et MAYENS DE SION
Téléphone 96

Constructions à forfait. Projets et devis gratis sur demande. Réparations en tous genres.

TOUS..

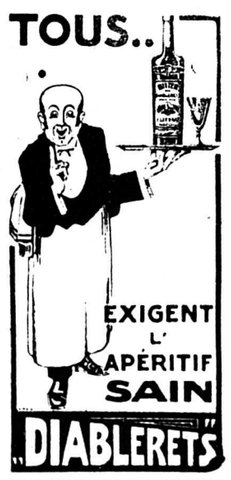

Cidre

à **35 ct.** le litre par fût de 50 litres au moins.

PARC AVICOLE, SION

Saucissons mi-porc ½ k. f. **1,50**
Saucisses extra, ½ kg., fr. **1,25**
Cervelas, gendarmes, pièce **-.20**
Graisse rognon crue ½ k. **-.80**
Graisse fondue, ½ k. ct. **-.90**
Boucherie-Charcuterie Bovey
7. Université **Lausanne**

Théâtre de Sion

Jeudi 21 mai (Ascension), **dès 20 h. ½**

Grande Représentation

donnée par la **Section féd. de gymn. de Sion**

La carte de membre passif 1925 donne droit à l'entrée gratuite

Joseph de Chastonay

ancien Conseiller d'Etat
a ouvert son
Etude d'Avocat et Notaire à Sierre
(Maison de Chastonay) — Tél. 150

Docteur Th. Musy-Pernolet

Médecine interne. Maladie des yeux
—— Accidents ——
ouvrira prochainement son cabinet de consultations à Monthey (Maison Pernollet).

A vendre

sur le territoire de la Commune de Chalais, au lieu dit « TZABLO » pré de 9560 m2; demi chalet et demi écurie; confins Sud le bisse de Vercorin, ouest, Etat du Valais en partie, nord, terres de Grône, est, Vuignier, de Molignon, en partie. Au lieu dit « DEZERTET », forêt de 51,064 m2; confins, Nord: le bisse de Vercorin; sud, la Bourgeoisie de Chalais; est, Zufferey Joseph, desservie par lourte forestière, soit le **mayen** de l'avocat **Zufferey.** Facilité de paiement. Pour tous renseignements s'adresser à l'**étude Victor de Werra, avocat et notaire, Sion.**

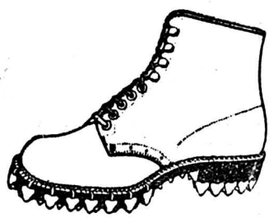

Rappelez-vous !

que c'est toujours au
Magasin de Chaussures
CLAUSEN
Rue de Lausanne **SION**

que vous trouverez, à l'occasion des Foires et Fêtes du Printemps, le plus grand choix de chaussures de première qualité pour Dames, Messieurs et Enfants, à très bas prix.

OCCASIONS EXTRAORDINAIRES
dans tous les rayons

Galvanisage à chaud

Galvanisage à façon d'objets et d'ustensiles neufs ou usagés qui se rouillent :: Prix modérés :: **Zinguerie GEORGES MADER OUCHY**-Lausanne. — Téléphone 91,74.

LINGERIE — CHEMISERIE
Cols — Manchettes
Immense choix en cravates
Sous-vêtements pour dames en jersey-soie
Casaquins pour dames en jersey-soie
Bonneterie — Bas (teinte mode)
Articles pour bébés
GANTERIE

Vêtements sur mesure
(Superbe collection d'échantillons à disposition des clients)
Tissus — Nouveautés
—— **MERCERIE** ——
Soieries

Magasin Max Huber-Anthanmatten, Sion
(Ancien Magasin Sœurs Géroudet - Angle rues Grand-Pont et de l'Eglise)

Aujourd'hui encore

vous devez faire l'essai du café de malt Kathreiner-Kneipp. Après un usage de courte durée, vous constaterez les effets salutaires de cette boisson de famille par excellence.

HOTELLERIE

Une comptabilité de base bien organisée est indispensable pr. obtenir des subsides fédéraux. Adressez-vous à la

Fiduciaire Romande
G. Dupuis, Martigny
Téléphone 136

Ameublement
Décoration --
EUG. WESPY
Téléphone 175
Rue des Remparts — SION

Maison de confiance
Demandez devis et catalogue
Grand choix en tapis — Articles de voyage. — Rideaux
Meubles en tous genres riches et ordinaires

Pour répondre à de nombreuses demandes, la maison

Fœtisch Frères S. A

à Lausanne et Vevey, a décidé d'envoyer les premiers jours de chaque mois, un très bon

Accordeur-réparateur

à Sion et environs. Le prix de l'accord est de Frs. 10.—. On peut s'inscrire à Sion à la **Librairie C. Mussler,** ou prévenir la maison Fœtisch par simple carte postale.

Demandez:
AU PRIX DE FABRIQUE
— SION —
le fameux **Chianti** en fiasco
de 2 litres à Fr. 2.75 le fiasco

Fromage salé

bonne qualité 1/4 gras vieux 6 à 8 kg. à frs. 2.—
bonne qualité tout gras, vieux 5 à 6 kg. à fr. 3.—
Expédition soignée
J. Schelbert-Cahenzli, Kaltbrunn.

Boucherie
Ami Vernaz
— ECHALLENS —
Téléph. No 2
expédie:

Cervelas, la dz. à	fr.	2,80
Gendarmes, la dz.		2,80
Saucisses de bœuf, le kg.		2,50
Lard maigre fumé, le kg.		3,50
Lard gras fumé, le kg.		2,50
Bouilli gras, le kg.		2,50

Envois contre remboursement

BoucherieRouph
Rue de Carouge 36
Téléphone Stand 20,59
—— **GENEVE** ——
expédie par retour du courrier:
Bouilli, depuis 2,20 le kilo.
Rôti, de 2,70 à 2,80 le kilo.
Graisse rognon 1,50 le kilo.
— Service rapide —

Le gourmet

fait passer avant tout autre un plat de viande, un potage, un poisson, un mets aux œufs ou au fromage et la pâtisserie préparés à la VITALONE, qui est la pure graisse alimentaire végétale tirée de l'huile fine et douce de la noix de coco des tropiques.

Vitalone

Notre livre de cuisine et une tablette-échantillon de VITALONE gratis!

Vi 26

GRAISSES ALIMENTAIRES DE BRUYN, OLTEN

Contre la Cochylis et l'Eudémis
Arséniate de plomb Maag
DEPOTS DE VENTE POUR SION:
Pharmacies: **Darbellay — de Quay**
Droguerie: **Rion.**
DEPOTS DE VENTE POUR SIERRE:
Pharmacie Antille,
Droguerie Puippe.
S'inscrire de suite
DEPOT CENTRAL POUR LE VALAIS:
Delaloye & Joliat, Sion
REPRESENTANT GÉNÉRAL:
Dr H. Wuilloud, ing. agr.
Diolly-Sion — Téléphone 350
—— Tous renseignements ——

Cyclistes ***Attention***

Réouverture de l'atelier et Magasins de cycles

Gustave BOLL
Rue de Conthey No 13 — SION

Pour avoir

des marchandises fraîches, de qualité et à justes prix, faites vos achats aux Magasins du

Parc Avicole
DESLARZES & VERNAY — SION
Rue de Conthey — Rue de Lausanne — Avenue de la Gare

Denrées coloniales, biscuits, chocolats, salaisons, fromages, farines, etc., etc.

SAISON D'ETE

Pour les vins rouges des PYRÉNÉES, ainsi que les vins blancs CATALOGNE et SAN SEVERO premier choix, prix très avantageux, adressez-vous à la maison:

HOIRIE MAURICE PACCOLAT, Vins en gros
MARTIGNY-BOURG, Téléphone No 90

GRAND CONSEIL

SÉANCE DE SAMEDI 16 MAI 1925

Présidence: M. **Ch. Ribordy,** vice-président

Un seul Conseiller d'Etat occupe les fauteuils du Gouvernement pendant l'appel; c'est, on le devine, le courageux vieillard, M. Kuntschen, qui donne le bon exemple de la régularité.

Le premier objet à l'ordre du jour se trouvre être les

Recours en grâce

Rapportent: MM. **Charvoz** et **Schmidt.**

Ces deux députés lisent des rapports que l'assemblée écoute attentivement. Ils suggèrent des idées générales au sujet du régime pénitentiaire que la Commission estime devoir être amélioré et même profondément remanié pour obtenir des résultats plus positifs.

19 détenus ont recouru en grâce, jeunes délinquants plus ou moins coupables et vieux coursiers de retour. Cinq d'entre eux ont obtenu leur libération et, parmi ces favorisés, il y a 4 femmes. Vraiment, le Grand Conseil du Valais ne manque pas d'attention secourable envers le sexe faible, même lorsque celui-ci a gravement failli.

Le second objet à l'ordre du jour arrive sur le tapis:

Code de procédure pénale

Les trois questions renvoyées au Conseil d'Etat, déclare M. **Kuntschen,** n'ont pas pu être suffisamment étudiées et cet objet doit être renvoyé à une prochaine session.

Ce code si injuste, et dont la revision paraissait si urgente, traîne bien longtemps dans les cartons officiels.

En attendant, les délibérations du Grand Conseil suivent leur cours; on passe au 3me objet à l'ordre du jour:

Projet de loi abrogeant différents articles de différentes lois

Rapportent: MM. **Delaloye** et **Petrig.**

Les juristes, comme de juste, s'abattent sur cette proie.

Le jeune député de Savièse, M. **Roten**, en un discours bien tourné, donne le branle-bas; suivent des orateurs familiarisés avec ces sujets: MM. **Evéquoz, Kuntschen** Conseiller d'Etat, **Morand,** voix graves et voix caressantes, habituées à la poursuite de la persuasion.

L'ensemble de la loi est voté.

M. Ribordy clôture cette première séance de sa présidence par un geste généreux: comme c'est samedi et que MM. les députés sont aujourd'hui pressés de rentrer dans leurs foyers, après une semaine bien remplie, il lève la séance à 11 h. ½. (Bravos).

***

SÉANCE DE LUNDI 18 MAI 1925

Présidence: M. **Pitteloud,** président

L'appel se fait à l'heure réglementaire. M. de Cocatrix seul, aujourd'hui, malgré son poids remarquable, s'est levé assez matin et a marché assez vite pour occuper un des fauteuils du Gouvernement.

Par contre, ceux des députés sont relativement bien garnis, ce qui est de bon augure.

La Banque Cantonale du Valais

se trouve être le premier objet à l'ordre du jour.

Rapportent: MM. **Delacoste** et **Vomsattel.**

De sa voix convaincante, le jeune député de Monthey fait un remarquable exposé de la situation de la Banque du Valais, rapport dont la lecture est écoutée dans l'attention générale. Avec une aisance de vieux connaisseur, le rapporteur évolue dans tous les parterres de la Banque sans rien cacher de ce qu'il voit. Grave, objectif, il fait les remarques qu'il convient et en tire la conclusion générale que cet établissement marche normalement et avec assurance.

La Commission reconnaît que la Direction de la Banque suit une route sûre et prudente et lui en fait ses compliments.

Après la lecture du rapport, MM. **Kuntschen** et **Cornut** demandent des explications sur les taxes cadastrales à prendre en considération en cas d'emprunt.

M. **Delacoste** répond à M. Kuntschen: Il n'existe plus qu'un nombre minime de titres exonérés d'impôt. Environ 90.000 fr. Et même ces titres ne sont exonérés d'impôts que sur décision du Grand Conseil.

MM. **Escher** et **Lorétan** demandent des explications sur certains point. Au rapport, le rapporteur, M. **Delacoste** fournit les renseignements demandés.

M. **Praz** fait des réclamations tendant à protéger la petite propriété.

La Commission propose d'approuver les comptes de la Banque, ce qui est adopté.

Une aimable lettre de M. Meyer, archiviste cantonal, invite les membres du Grand Conseil à visiter une exposition de documents exposés aux Archives. Espérons que les Grands Conseillers se rendent nombreux à cette invitation, cela les sortira du terre-à-terre un peu monotone des débats parlementaires.

Projet de décret concernant l'endiguement du Rhône sur le territoire des communes de Martigny-Ville et de Fully

Rapporteurs: MM. **Farquet** et **de Kalbermatten.** Le rapport conclut à l'entrée en matière qui est votée.

Il s'agit d'une subvention par l'Etat de 20% des dépenses effectives pour ces travaux devisés à fr. 72.000.

M. **Morand,** défenseur attitré de la commune de Martigny-Ville, donne des renseignements détaillés sur les relations entre les diverses communes de son district; il réserve les droits de la commune dont il a la charge. Il propose de voter l'urgence de ce décret, appuyé en cela par le président de la Commission, M. **Deléglise.** La proposition de M. Morand est adoptée.

Le décret est adopté en 1ers et en 2ds débats.

Les crédits supplémentaires

Rapportent: MM. **Jos. Travelletti** et **Roth.**

Les crédits supplémentaires arrivent cette fois avec un chiffre relativement bien réduit: fr. 71.000. A force de réclamer... enfin!

M. **Meyer** fait des observations au sujet de deux fonctionnaires qui ont été congédiés et qui ont obtenu gain de cause auprès des autorités fédérales.

Toujours drapé dans sa digne attitude de vieil homme d'Etat, M. **Kuntschen** donne les explications attendues; il explique par le menu les raisons qui ont guidé le Gouvernement.

M. **Kuntschen,** député, président de la Commission, complète encore les éclaircissements donnés par son père.

M. **Mathieu** apporte une autre thèse et fait une proposition qui n'est pas celle du Conseil d'Etat; elle provoque l'intervention toujours agréable à entendre, sinon à partager, de M. Evéquoz. Ce diplomate avisé réussit à rapprocher les avis divergents par une proposition de renvoi au Conseil d'Etat pour étude.

A la rubrique « Fièvre aphteuse », M. **Fama** demande des explications sur la comptabilisation de fr. 40.000 de subsides fédéraux pour la fièvre aphteuse.

Toujours prompt à s'expliquer, M. **Troillet,** conseiller d'Etat donne les éclaircissements demandés.

L'examen des crédits supplémentaires continue sans trop d'encombre dans une salle où les fauteuils se dégarnissent et, sauf un chiffre de 3000 frs., tout est admis par la Haute Assemblée.

***

SÉANCE DE MARDI 19 MAI 1925

Présidence: M. **Pitteloud,** président

Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de pitié pour les secrétaires du Grand Conseil, chaque jour condamnés à la peine douloureuse de lire un long protocole, au milieu de l'inattention et du bruit sourd de l'Assemblée... Quel contrôle!

On sent aujourd'hui une atmosphère un peu plus fiévreuse qu'à l'ordinaire: elle s'explique peut-être par les nominations périodiques couvées, à peu près, dans les coulisses, et par la perspective de l'interpellation Seiler, prometteuse de piquants imprévus...

Nominations périodiques

Juges au Tribunal cantonal

Bulletins rentrés 99; majorité absolue 50.

L'Assemblée a confirmé les mêmes juges à une grande majorité, soit:

M. **Marclay:** 84; M. **Défayes** 83; M. **Graven** 81; M. **Imboden** 86; **M. Lorétan** 86.

Suppléants au Tribunal cantonal:

Bulletins rentrés 93; majorité absolue 47. Sont réélus les anciens suppléants.

Le *rapporteur,* M. **Chappaz,** est confirmé dans ses fonctions par 71 voix sur 94 bulletins.

M. **Metry** est nommé *substitut,* par 75 voix sur 94 bulletins.

M. **Marclay** est élu *Président de la Cour d'Appel* par 83 voix sur 97 votants.

M. **Lorétan** est choisi pour *Vice-président,* par 72 voix sur 89.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale sont confirmés ainsi que d'autres divers organes.

Cet objet liquidé, on arrive à l'

Interpellation Seiler

M. le Dr **Seiler** interpelle le gouvernement au sujet d'une proclamation électorale répandue dans le Bas-Valais, à la veille des élections de mars. Cette proclamation est insultante pour le Haut-Valais; on y déclanche une lutte de race, accusant la partie allemande du canton, qui n'est que le tiers du pays, de vouloir dominer les deux tiers français. Dans le Bas-Valais, on semble vouloir mépriser les Hauts-Valaisans qu'on traite de « Boches ». On s'écrie: « Tous debout contre le Haut ». Et ce ne sont pas des têtes brûlées qui tiennent ce langage, mais des chefs politiques.

D'une voix émue et indignée, M. **Seiler** se plaint amèrement de ces procédés incorrects, de ces gestes semeurs de discorde jetés sur le sol valaisan, entre les concitoyens. (Bravos).

M. **Troillet**, chef du Gouvernement, répond. Il rend hommage à la forme et à l'esprit patriotique de l'interpellant. Le Conseil d'Etat n'a pas connaissance que des employés du Gouvernement aient semé ces feuilles, malgré l'enquête qu'il a faite.

Mais M. Troillet estime que l'affaire est moins grave que le croit M. Seiler: c'est un simple phénomène de fièvre électorale. En ce moment, dans le recul de quelques mois, nous pouvons en juger calmement et si c'était à le faire maintenant M. Seiler ne déposerait pas son interpellation. M. Seiler a tort de croire que dans la langue française le mot « Allemand » soit une injure dans notre bouche.

Elevant sa voix, le Chef du Gouvernement s'écrie que les élus estiment être les élus de tout le Valais et non seulement d'une partie du canton. Nous sommes tous unis pour vouloir le bien général de notre pays! Nous déplorons des mots violents que les proclamations lançaient contre leurs adversaires. Mais ces faits déplorables se sont produits aussi bien dans le Haut-Valais (Walliser Bote) contre le Bas que dans le Bas contre le Haut. La violence de certains journaux hauts-valaisans dépassa celle des proclamations bas-valaisannes.

On est allé jusqu'à dire que notre canton est sous la tyrannie d'un Gessler; mais ne voit-on pas qu'il y a en Valais de nombreux Guillaume Tell qui ne permettraient pas cette tyrannie, si elle existait.

Le gouvernement déclare n'avoir trempé en rien dans ces manœuvres politiques et entend laisser les employés libres de leurs opinions politiques.

M. **Seiler** n'est pas satisfait des déclarations du président du Conseil d'Etat. Il ne pense pas que ces manœuvres soient aussi peu importantes que le déclare le chef du Gouvernement. Il estime que notre pays ne doit pas être divisé par des chefs politiques et qu'il doit rester uni comme Dieu l'a créé. (Applaudissements nourris sur les bancs du Haut-Valais).

Gestion financière

M. **Gertschen** demande à ce que l'on amortisse les immeubles.

M. le Conseiller d'Etat **Delacoste** répond que si ceux-ci n'ont pas été amortis jusqu'ici, c'est parce qu'ils figurent dans le bilan pour une valeur bien moindre que leur valeur réelle. Il en sera tenu compte pour l'avenir.

Au chapitre « Observations générales », M. Pouget, comme président de la Commission de gestion, réclame encore plus de clarté dans la comptabilité de l'Etat.

L'ensemble de la gestion financière est votée sans enthousiasme.

Motions

Des motions déposées sur le bureau présidentiel sont renvoyées à la session de novembre, entre autres celle de M. Morand, dont la teneur est celle-ci: « Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un projet de revision de la Constitution et des lois permettant l'application de la proportionnelle pour les élections au Conseil d'Etat ».

La séance est suspendue à 11 h. ½.

SUISSE

LA FÊTE DES NARCISSES A MONTREUX

Montreux, la Riviera suisse, s'apprête à célébrer, les 6 et 7 juin prochain, sa grande Fête du Printemps: la Fête des Narcisses. Cette pure manifestation d'art revêtira, cette année, un éclat tout particulier du fait de la participation du corps de ballet de l'Opéra de Paris, qui se produira ainsi pour la première fois hors de France. Sur la scène en plein air, dans un décor de verdure, ce remarquable ensemble chorégraphique interprétera, entre autres: « la Nuit ensorcelée », de Chopin, et « Lylira » de Delmet.

Comme à l'accoutumée, un corso de voitures fleuries, doté de 20,000 francs de prix, déroulera sa gaie et châtoyante théorie devant les tribunes et à travers les artères de la ville. Le samedi soir, une grande fête vénitienne embrasera le gracieux golfe de Montreux-Territet, cependant que, durant deux nuits, le Casino et le Pavillon des Sports accueilleront la foule des danseurs.

UNE SUBVENTION A L'EXPOSITION NATIONALE D'AGRICULTURE

Le Grand Conseil bernois a décidé jeudi matin d'allouer en faveur de l'Exposition nationale d'agriculture qui aura lieu à Berne une subvention unique de l'Etat de francs 100,000. Le Grand Conseil a pris acte de ce que la direction de l'Exposition s'est engagée au cas où celle-ci laisserait un solde actif à rendre aux principaux donateurs de subventions, une partie proportionnelle de celle-ci.

Société suisse des Carabiniers

On nous écrit:

L'assemblée des délégués de la Société suisse des Carabiniers a eu lieu dimanche, 17 mai, à Aarau. Jamais pareille affluence n'avait été enregistrée: 764 délégués ayant droit de vote, et 12 invités. Ouverte à 9 h. 1/4 la séance ne fut terminée qu'à 14 h. Elle fut suivie d'un banquet durant lequel se produisirent, avec très grand succès, les sociétés de musique, de chant, et de gymnastique (jeunes gens et jeunes filles) de la localité, alternant avec de nombreux discours d'une belle inspiration patriotique.

L'élection du Comité central donna les résultats suivants: Les dix membres anciens acceptant une réélection, ont été confirmés:

Dr Comte, Fribourg,	752	voix
Givel, Vaud	741	»
Waser, Thurgovie	734	»
Ruckstuhl, Appenzell	728	»
Kindlmann, Zurich,	726	»
Steiner, Berne	724	»
Schweighauser, Berne	719	»
Rauber, Soleure	711	»
Moser, Schaffhouse	707	»
Heiniger, Argovie	705	»

En remplacement de cinq membres démissionnaires, (Raduner, président, Gamma, vice-président, Meylan, A. Robert et Corradi), ont été élus:

Staub, St-Gall	607	voix
Hager, Zurich,	445	»
Guidi, Tessin	429	»
Eimann, Neuchâtel	397	»
Schnyder, Lucerne	322	»

Ce dernier n'a été élu qu'au second tour, à la majorité relative.

Les candidats restés en minorité sont: Dr Duklemberg (Genève), Kubli (Bâle), Dr Weber (Schwyz), Schnyder (Soleure), Donaut (Grisons) et Dr Odermatt (Nidwald).

A la présidence a été élu, au second tour, à la majorité relative, le colonel Schweighauser, de Berne, par 327 voix.

Le candidat romand, Dr Comte, de Fribourg, venait immédiatement après, avec 326 voix.

Le troisième candidat, colonel Ruckstuhl, d'Hérisau, s'était désisté au deuxième tour.

La Suisse romande perd un siège au Comité central. Ce siège est gagné par le Tessin, qui jusqu'ici n'avait jamais obtenu de représentation.

Ont été proclamés membres d'honneur: MM. Raduner, président sortant, Gamma, Meylan, Robert et Corradi, membres démissionnaires, et le colonel Brack, président du Comité d'organisation du Tir fédéral d'Aarau.

Il a été décidé que le prochain tir fédéral aurait lieu en 1929. Pour son organisation sont en compétition Lucerne et Bellinzone. On ne sait encore qui l'emportera. La décision appartient au nouveau Comité central.

Faits divers

La grêle. — Un orage furieux s'est abattu sur la région de Moudon. Il est tombé pendant 20 minutes des grêlons gros comme des noix. Tout a été haché. Les fleurs et les fruits sont tombés des arbres. C'est un véritable désastre pour la campagne.

Les accidents. — Un berger vaudois, né en 1872, employé chez un agriculteur de Genève, est tombé d'un fenil et s'est fracturé le crâne. Il est mort à l'hôpital.

— Deux jeunes gens avaient loué un canot dimanche matin pour faire une promenade sur le lac de Lucerne. En voulant changer de place, ils tombèrent à l'eau. L'un d'eux, un apprenti mécanicien de 16 ans, qui ne savait pas nager, s'est noyé.

Tué par une pierre à la montagne. — M. Trinkler, propriétaire d'un magasin de tabacs à Berne, faisant dimanche l'ascension du Niesen, a été si grièvement atteint à la tête par une pierre qu'il succomba.

Canton du Valais

CHEMIN DE FER FURKA-OBERALP

Nous apprenons que la Compagnie du chemin de fer Brigue-Dissentis, dont le nom sera désormais « Furka-Oberalp », a confié les travaux d'achèvement du grand tunnel sous le col de la Furka à l'association Dubuis, Meyer, Mæfler & Dionisotti. Nous sommes heureux d'annoncer cette bonne nouvelle qui marque la résurrection définitive de ce chemin de fer pour lequel le canton du Valais a si vaillamment lutté. Nous remercions la nouvelle Compagnie d'avoir confié à des entrepreneurs valaisans cet important travail. La haute valeur et l'expérience longuement prouvée de nos compatriotes sont un sûr garant du succès final de l'entreprise.

SAVIESE — La Croix de Lentine

On nous prie d'insérer:

Elevée en souvenir de la mission 1894, cette croix est restée chère dans tous les cœurs des bons Saviésans. Elle faisait face à la capitale du Valais et les Sédunois l'admiraient autant que nous.

Par le vent, la pluie, les intempéries et son âge avancé, elle a succombé sous son poids, il y a environ deux ans, et les débris, les inscriptions se trouvent gisant encore sur l'emplacement. C'est lamentable!

Dans une localité aussi chrétienne que la nôtre, ayant conservé ses us et coutumes, ses anciennes traditions et ses jolis costumes, il est triste de voir à terre ces vénérables débris.

Des bruits courent qu'il est question de déplacer une ancienne croix à Roumaz pour remplacer celle de Lentine. Je ne suis pas de cet avis.

Les croix ne doivent se déplacer que pour des causes sérieuses. Si l'une d'elle vient à tomber, les pouvoirs publics doivent la remplacer par une neuve, ce me semble et non par une ancienne. Que la nouvelle administration fasse des économies, c'est bien, mais il serait tout indiqué de choisir d'autres moyens.

Une paroissienne

NOUVEAU PRÉFET DE MARTIGNY

Le Conseil d'Etat a nommé M. Prosper Thomas, à Saxon, préfet du district de Martigny en remplacement de M. Paul de Cocatrix élu Conseiller d'Etat.

M. l'avocat Edouard Coquoz, à Martigny, est nommé sous-préfet de ce district.

MONTHEY — ✝ M. L. Barlatey

Une des figures sympathiques de Monthey, vient de disparaître: M. Louis Barlatey, tenancier du Café de la Promenade. Le défunt était très connu dans les milieux militaires; il avait le grade de sergent-major d'artillerie. Il était, en outre, membre de la Société suisse des carabiniers.

PAUVRES ORPHELINS

Dernièrement, à Martigny, trois mères de famille ayant au total 25 enfants, sont décédées. La dernière, âgée de 37 ans, a été ensevelie avant-hier.

La population de Martigny s'associe à la douleur de ces pauvres familles si cruellement affligées.

ZERMATT-GORNERGRAT

Le chemin de fer de Zermatt-Gornergrat sera réouvert à l'exploitation à partir du 1er juin.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Il y a eu en Valais, en 1924, 3540 naissances, 2050 décès et 748 mariages, soit un excédent de naissances de 1490. Cet excédent se retrouve dans tous les districts. Le Valais doit compter parmi les cantons où la natalité est proportionnellement la plus forte. Depuis l'année épidémique de 1918, où s'est accusé un excédent de 379 décès, les excédents des naissances ont régulièrement dépassé le nombre de 1000, atteignant en 1923 le maximum de 1753 (soit 3715 naissances, 1962 décès et 995 mariages). Il y a eu en 1924 un léger fléchissement dans le nombre des naissances et un peu plus de décès que les années précédentes.

☛ L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain No quelques correspondances et communiqués, ainsi que le compte-rendu de la fête des Sociétés de chant du groupement central qui a eu lieu à Bramois dimanche.

Les maladies sont souvent favorisées par la digestion négligée. Que tout le monde aie donc soin d'une digestion régulière. Les **Pilules Suisses du pharmacien Rich. Brandt,** un remède domestique, connu depuis 50 ans guérissent d'une façon agréable les digestions lentes et pénibles, la constipation et les malaises qui en résultent. La boîte frs. 2.— dans les pharmacies.

Le Festival de Leytron

Favorisée par un vrai temps du Valais, la fête de la Fédération conservatrice des fanfares et chorales du Centre a eu lieu dimanche. 20 sociétés comprenant environ 800 membres et de nombreux amis de ceux-ci y assistaient.

A leur arrivée au village, les autorités municipales ont aimablement reçu les sociétés et leur ont offert un vin d'honneur. Le président, M. Maurice Roh, salue les magistrats qui, par leur présence, rehaussent l'éclat de la fête, les sociétés et leurs amis accourus si nombreux au festival. Il manifeste la joie de Leytron d'accueillir toute cette jeune et belle phalange.

Les sociétés, après l'exécution du morceau d'ensemble, dirigé par M. F. Launaz, se rendent à l'église où a lieu la célébration de l'office divin. La messe est chantée par la « Cécilia » de Leytron et est agrémentée des productions de la fanfare l'« Avenir » de Chamoson.

Une prédication de circonstance est faite par le Rd. Père capucin Gélase, dont on connaît l'éloquence fine et prenante.

A 11 h. 15, le cortège des musiciens et des invités amène tout ce monde sur la magnifique place de fête où sont dressés les couverts pour le banquet, lequel fut très bien servi par M. Ch. Genetti fils.

C'est à M. l'avocat Ed. Coquoz qu'échoit la charge d'assumer les fonctions de major de table; il est inutile de dire qu'il le fit avec le talent qui le caractérise. Boute-entrain endiablé, gai, spirituel, il a eu, selon son habitude, le don d'égayer ses hôtes et de mettre en relief les manifestations oratoires et musicales, pour la plus grande satisfaction de chacun.

La série des discours est ouverte par le chef du Gouvernement valaisan:

M. Troillet, président du Conseil d'Etat, apporte le salut du Gouvernement. Il parle des tâches de celui-ci qui fut, dit-il, « enfanté dans la douleur ». On peut attendre de lui la plus entière bonne volonté et un travail assidu et fécond. Il salue ses deux collègues, MM. les Conseillers d'Etat Kuntschen et de Cocatrix. L'orateur est heureux de constater l'entente qui règne enfin au Conseil d'Etat et termine en faisant appel à tous les citoyens conservateurs pour qu'ils appuient leurs chefs et leurs magistrats.

M. le Conseiller national Cyr. Pitteloud passe en revue les évènements politiques qui se sont produits depuis le dernier festival. Il signale ensuite les succès remportés, lors des élections communales, à Massongex, Champéry, Orsières, Sembrancher et Fully.

Passant à un autre sujet, il rappelle la présidence de M. Evéquoz au Conseil national, en protestant contre la campagne de dénigrement menée contre ce dernier. Puis, le sympathique orateur salue le nouveau Gouvernement qui travaillera dans l'union et la concorde pour le plus grand bien du pays.

M. le Conseiller national R. Evéquoz salue les jeunesses conservatrices. Rendant hommage aux efforts accomplis par les troupes et les chefs conservateurs durant l'année écoulée, il applaudit aux succès qu'ils ont obtenus.

M. Evéquoz parle encore de l'attitude du parti conservateur et rompt une lance en faveur du Fédéralisme. Puis il signale l'importance des prochaines votations fédérales, de celles concernant les tarifs douaniers et l'iniative Rothenberger.

Le distingué orateur recommande vivement de voter contre cette initiative qui, si elle était acceptée, constituerait une main-mise de la Confédération sur les impôts directs, jusqu'ici réservés aux cantons qui en ont grandement besoin.

M. le Conseiller d'Etat Kuntschen dit assister pour la première fois au festival conservateur du Centre. Il exprime son enthousiasme pour cette belle réunion.

Le vétéran conservateur signale les conquêtes faites en Valais dans différents domaines économiques, spécialement au point de vue agricole.

Ainsi que l'a déjà fait son collègue au Conseil d'Etat, M. Troillet, il exprime le désir sincère du nouveau Conseil d'Etat de travailler dans l'union et la concorde au rétablissement de la situation financière et au bien être général. Pour terminer, il porte son toast à la jeunesse conservatrice.

Un autre membre du Gouvernement prend encore la parole: M. Paul de Cocatrix. Le nouveau Conseiller d'Etat exprime sa confiance en l'avenir et dit qu'il mettra toutes ses forces au service du pays. Il est heureux d'assister à une si belle fête dans son cher district de Martigny et salue en passant son successeur, le nouveau préfet M. Prosper Thomas, député. Enfin, il signale aux électeurs conservateurs l'importance des prochaines élections du Conseil national et termine en faisant un appel chaleureux à leur esprit d'union et de discipline.

Prennent encore la parole: MM. P. Thomas, préfet du district de Martigny, et Henri de Preux, président du parti conservateur de Sion.

Pélerinage valaisan à Rome

L'organisation d'un pélerinage valaisan à Rome est définitivement décidée.

Les prix sont les suivants:

IIme classe A., 250 frs., IIe classe en chemin de fer, à Rome, logement et pension dans des hôtels. (Chambres à 1 ou 2 lits).

IIe classe B., 180 frs., IIe classe en chemin de fer à Rome, logement et pension à l'Hospice Pio XI. (Chambres de 3 à 5 lits).

IIIe classe A., 160 frs., IIIe classe en chemin de fer, à Rome, logement et pension à l'hospice Pio XI. (Chambres de 3 à 5 lits).

IIIe classe B., 130 frs., IIIe classe en chemin de fer, à Rome, logement et pension à l'hospice Ste-Marthe. (Dortoirs).

Ces prix sont fixés. Ils ne pourront être modifiés

que pour des cas imprévus de force majeure.

Dans ces prix sont compris:

1. Le voyage de Iselle-Transit à Rome et retour, l'insigne, le livret de pélerinage, la carte de légitimation (tessara) le passeport collectif;

2. le logement, la pension (trois repas), à Rome, pendant toute la durée du séjour, le transport en automobile de la gare de Rome à l'hôtel ou l'hospice et de l'hôtel ou l'hospice à la gare, ainsi que pour les visites des basiliques et des catacombes;

3. l'entrée aux musées du Vatican, les pourboires en voyage et à Rome, le petit déjeuner à l'aller et au retour, l'assurance en cas d'accident et l'assurance des bagages.

Remarques spéciales:

1. Les pélerins qui voudraient prolonger leur séjour à Rome ou revenir isolément, recevront moyennant surtaxe des billets spéciaux. Le prix de cette surtaxe sera indiqué plus tard.

Après le départ du train spécial, les pélerins qui restent à Rome auront à s'occuper eux-mêmes de leur logement et pension.

2. Les personnes qui ont des billets d'employés ou des abonnements généraux valables pour la Suisse ou l'Italie, pourront en faire usage. Une réduction proportionnelle leur sera faite sur les prix indiqués ci-haut.

3. La pension et le logement à Rome seront assurés à tous les participants exclusivement par le Comité du Pélerinage. Il ne sera donc pas délivré de billets ne donnant droit qu'au voyage en chemin de fer ou au service d'automobile.

4. Le prix des taxes à payer à partir des stations valaisannes jusqu'à Iselle-Transit, sera publié ultérieurement.

5. Dans quelques jours, Messieurs les Curés recevront des formulaires d'inscription. Les inscriptions devront être faites uniquement sur ce formulaire. La date à partir de laquelle les inscriptions seront reçues, sera indiqué plus tard. *(Comm.)*

SOCIÉTÉ SEDUNOISE D'AGRICULTURE

Les membres de la Société sédunoise d'Agriculture sont convoqués en assemblée générale, le samedi 23 courant, à 20 h. 1/4 au Café Industriel, avec l'ordre du jour suivant: protocole, admission de nouveaux membres, comptes 1924, budget 1925, nominations statutaires, exposition de Berne, divers.

Le Comité.

GRANDE REPRÉSENTATION

La Section féd. de gymn. de Sion donnera jeudi 21 mai (Ascension), dès 20 h. ½, sa grande représentation annuelle au Théâtre de la ville. Celle qui sera donnée en matinée (dès 14 h. ½) fournira plus spécialement à nos étudiants et jeunes gens des écoles primaires, l'occasion d'y assister aux prix de faveur suivants: élèves des écoles primaires, 30 cts.; étudiants, 50 cts.

La représentation principale du soir sera agrémentée et rehaussée par les toujours belles productions de notre excellente et dévouée Harmonie municipale.

Le programme très varié prévoit un travail original avec des massues lumineuses, un travail en section et individuel précédant un joli exercice avec cannes, exécuté par la sous-section de pupilles. Quelques jeunes gymns feront de leur mieux pour imiter dans un tournoi typique, nos snobs modernes....

Un groupe de demoiselles d'honneur de la Fête romande de lutte, qui aura lieu le 24 mai chain, prêtera son estimable concours dans le ballet mixte, aussi intéressant qu'inédit: « Bohémiens et Bohémiennes » exécuté avec accompagnement de musique.

Figure aussi au programme une petite comédie, en un acte, très plaisante, à ce que l'on sait.

La variété des productions présentées plaira certainement et attirera, espérons-le, un nombreux public dans notre bon vieux Théâtre, jeudi prochain, 21 mai.

La carte de membre passif 1925 donne droit à l'entrée gratuite.

FÊTE ROMANDE DE LUTTE

L'antique jeu qu'est la lutte, un des spectacles les plus goûtés du public, offre un intérêt toujours renouvelé, passionnant pour ceux qui aiment le beau par leur plastique, l'effort par l'énergie.

Sion recevra pour la première fois, le 24 mai prochain, la belle phalange d'athlètes romands. Il y en aura des gros, des moyens, des blonds à chairs roses ou des bruns à la peau mate. Il y aura ceux qui ont des moustaches de chez nous, d'autres qui auront les cheveux rejetés en arrière ou la moustache rasée à l'américaine.

Il y aura même des armaillis en veste de velours avec le feutre noir piqué d'un edelweiss. Sous le ciel bleu, ils luttent et la sciure blonde vole autour d'eux. Ils échangent une loyale poignée de mains puis se défient du regard. Les uns s'abordent nerveux et agiles, d'autres sont des rocs inébranlables. Il y a ceux qui ont des feintes et semblent se donner des coups de pattes comme des chats. Ils tombent et se relèvent prestement ou bien ils restent là comme accrochés à la terre. Et quand les deux épaules ont touché, ils ont tous le même mouvement de tête pour constater que la sciure est bien attachée au dos de leur maillot. Autour des ronds, le public manifeste.

On applaudit, on encourage, on se montre les lutteurs célèbres. Un tel représenta la Suisse aux Jeux Olympiques de Paris en 1923, un tel est de Genève, cet autre de Lausanne, du Locle, de Payerne, celui-là de Fribourg.

Le combat terminé, vainqueur et vaincu se serrent derechef la main et s'en vont de compagnie, secouant la sciure mêlée aux cheveux....

Voilà ce que l'on pourra voir à Sion le 24 mai prochain sur le bel emplacement devant la nouvelle Ecole des Filles. Les meilleurs lutteurs romands seront aux prises et promettent de superbes et émotionnantes passes de lutte aux spectateurs venus nombreux applaudir leur force et leur science.

UNE BELLE RANDONNÉE !

On nous écrit:

Dimanche 17 mai, « c't'ami sincère », M. Ernest Lamon, maître-boucher à Sion, vient d'accomplir un exploit digne d'être relaté.

Parti de Sion avec sa « Fiat » chargée de trois personnes, il fit le trajet de Sion à Arbaz sans panne ni accroc, il poussa même son audace d'aller jusqu'au Chalet-Restaurant du Wildhorn.

Pour celui qui connaît les difficultés qu'offrent les chemins qui conduisent à ce pittoresque village, il se dira qu'il faut l'assurance et le sang-froid de cet « as » sédunois du volant pour accomplir une telle prouesse.

Boitlobstacle.

LES ROGATIONS

Les Rogations ont commencé lundi. Une foule nombreuse assiste à ces processions instituées par l'Eglise spécialement pour implorer du Ciel les faveurs de la terre.

Billet de Théâtre

Le Monsieur emballé qui signe G. n'avait pas tort: les soirées musicales et littéraires de l'Harmonie municipale eurent un succès de bon aloi.

Vous êtes-vous avisés de vous enorgueillir des résultats obtenus par notre brillant corps de musique? Songez-y: qu'une petite ville de quelque 7000 âmes groupe 70 exécutants qui, sans avoir fréquenté les conservatoires et se réunissant à peine quelques heures la semaine, interprètent Beethoven et Saint-Saëns avec cette intelligente application, cette aisance au milieu des plus sournois écueils techniques, ce lyrisme et cet équilibre, avec cette claire compréhension et ce respect de la pensée des maîtres enfin, c'est proprement merveilleux, et je ne puis m'empêcher de penser que la baguette de M. le directeur Hillaert porte aux quatre coins de la salle de magiques effluves, qu'elle possède une secrète puissance créatrice, et qu'il en frapperait le rocher, il en jaillirait des sources vives d'harmonie. Ce qu'il a obtenu de ses musiciens, à Sion, avec des ressources limitées, lui fait plus d'honneur et lui doit donner plus ample satisfaction que les triomphes plus faciles qu'il s'est acquis à l'étranger.

Il y eut véritablement, au cours de l'ouverture d'Egmont, de la fantaisie sur Samson et Dalila, du prélude de l'Arlésienne, des moments de plénitude artistique qui, dans n'importe quel concours, eussent fait se pencher des palmes sur le front de nos musiciens.

L'Harmonie avait encore épinglé à son programme ce septentrional papillon diapré, que les traités de zoologie littéraire nomment « Vieil Heidelberg ». Je sais que certains pontifes de la critique montreraient une indulgence un peu méprisante pour un choix si bon enfant: Les plus considérables succès du théâtre contemporain relèvent de la clinique plutôt que de la scène, fouillent souvent d'un scalpel brutal de dégoûtantes plaies, exposent avec une triomphale indécence des ulcères infects et dédaignent toute psychologie saine, simple, et sans monstruosités. Pour nous, qui n'allons au théâtre que dix ou vingt fois par an, et n'y avons pas un abonnement quotidien, nous désirons seulement nous y distraire, nous ne sommes ni trop blasés ni assez snobs, et ne prisons guère ces spectacles hermétiques ou chirurgicaux dont on sort abrutis ou hallucinés. Nous n'éprouvons, pour l'instant, nul besoin d'un provocant théâtre d'avant-garde.

Ce qui, en revanche, nous paraît indispensable, serait de disposer de moyens et d'un appareil scéniques à peu près convenables: à Valère, la machinerie est préhistorique, et déverse sur la tête des acteurs une fine poussière obstinée, qui n'est certes pas la poudre d'or de la gloire. Je sais assez qu'on ne peut actuellement engloutir des sommes importantes dans le gouffre vorace de notre scène; mais l'Etat, je crois, fait pourtant quelque chose chaque année, et y consacre quelques deniers: il suffirait de le faire à bon escient, et suivant un plan sage et rigoureux: on brosse une toile hâtive, que l'on jette bas ensuite, que l'on crève, que l'on camoufle à plaisir suivant les besoins, si bien (ou si mal) qu'on n'a plus pour finir qu'un mont-de-piété de peintures flétries. Ces décors trop particuliers, qui ne servent que pour une scène déterminée, il conviendrait de les abandonner, de les remplacer par un jeu sobre, maniable, de tentures ou de portants unis, dont on tire, avec un peu d'esprit et l'aide d'un bon électricien, des effets inimaginables, et qu'on adapte à toutes les nécessités: quelques accessoires bien choisis, des costumes aux coloris vifs, amusants, groupés avec goût et fantaisie, créent instantanément l'atmosphère sans laquelle l'émotion est paralysée, et l'illusion déjouée. Que n'avez-vous vu ces chefs d'œuvre de la mise en scène: l'Iphigénie en Aulide, le Don Juan de Molière. Tous les théâtres *pauvres* (et je pense à l'ancien Vieux Colombier de Jacques Copeau, à l'Atelier de Dullin, à la Chimère de Gaston Baty, et plus près de nous aux essais audacieux de Pitoëff), n'usent plus que du décor synthétique, qui est la solution idéale pour concilier l'économie et le progrès. Je serais heureux et flatté qu'on voulût bien s'en persuader en Haut Lieu.

Il me fallait monter si haut pour me trouver au niveau des acteurs du Vieil Heidelberg, que je m'en voudrais de ne pas toucher un rapide éloge avant que de m'évanouir de fatigue: Cette dame charmante qui créa le rôle de Catherine s'est révélée une véritable artiste (j'aurais écrit: une grande artiste, si elle était professionnelle) pleine de gentillesse, de grâce, et d'une sensibilité qui n'avait que faire des hypocrites larmes de théâtre (de glycérine, comme on sait); on lui reprochera peut-être d'avoir manqué de vérité, je veux dire de vulgarité. Tant pis — ou tant mieux. Charles-Henri, qui lui donnait une réplique émouvante avec un juvénile élan, le Dr Juttner qui semblait présider au bonheur de ce tendre couple avec la bienveillance discrète d'un gros dieu familier mille fois bon, je sentais, en écoutant tous ces personnages, ce cri d'un héros de Montherlant éveiller en moi de profonds échos: « Ah! grand Dieu! Ils ont une âme ». Je ne crois pas pouvoir leur décerner meilleur éloge.

A des rôles divers, Lutz dont les effets de composition ont porté et ne furent pas de la poudre aux moineaux, de Haugk, magnifique homme d'Etat vieillissant, Kellermann « fax » hilarant, les aubergistes campés d'un trait jovial et piquant, d'Asterberg, Bilz, de Wedel, firent des sorts divers, sorts souvent heureux au demeurant. Mais pourquoi les étudiants se laissèrent-ils le plus souvent envahir d'une torpeur, d'une mollesse incompréhensibles, et ne réussirent-ils que faiblement à ressusciter la couleur locale, à nous donner cette jeune vision fougeuse, bruyante, colorée de Heidelberg, qu'on espérait? Si le rôle de figurant nourrit son homme (il en était de fort replets), s'il le désaltère aussi (on fit en scène longue kneippe), il l'endort un peu. Heureusement cet engourdissement se dissipa-t-il lorsqu'il fallut chanter les chœurs que pour notre joie, M. le professeur G. Haenni avait mis au point parfaitement.

En définitive, bonne soirée qui ne fit que des heureux, dont le plus entièrement fut peut-être M. Philippe Tavernier, le très actif et sympathique président de notre Harmonie. Entre nous, il l'a bien mérité.

J.

N.-B. — Un ami, dans le sûr jugement duquel j'ai la confiance la plus absolue, m'assure que dimanche soir les étudiants furent excellents en tous points et m'infligèrent un démenti cinglant. J'en suis très heureux. Il leur aura donc suffi d'une répétition pour devenir des artistes. Jugez de leur talent!

***

Le comité de l'Harmonie Municipale se fait un devoir d'adresser publiquement ses remerciements les plus sincères aux personnes qui, par leur dévouement et l'intérêt qu'elles portent à notre société ont bien voulu contribuer à la réussite de la représentation donnée au théâtre les 16 et 17 courant.

Un merci aux personnes qui ont assumé la lourde tâche de mettre sur pied la charmante comédie « Vieil Heidelberg », un merci aux aimables dames et aux acteurs qui l'ont interprétée d'une façon aussi brillante, un merci aux chanteurs et aux musiciens dont les accents ont donné une note tantôt gaie tantôt mélancolique à la pièce, un merci à tous ceux qui ont prêté leur concours pour assurer l'exécution de cet intéressant tableau de la vie des étudiants des universités de l'Allemagne avant 1914.

Le comité saisit cette occasion pour porter à la connaissance du public sédunois que l'Harmonie Municipale donnera, en l'honneur de MM. les députés, un concert, mardi 18 courant, à 20 h. ½, au jardin du Café de la Planta.

Le Comité.

PHARMACIE DE SERVICE

Jeudi 21 mai (Ascension): Allet.

SERVICE RELIGIEUX

Jeudi, jour de l'Ascension

A la cathédrale. — 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h. et 7 h. ½ messes basses. 8 h. ½ messe basse, instruction française. 10 h. grand'messe solennelle, sermon français. 11 h. ½ messe basse, instruction française.

Le soir. — 4 h. vêpres solennelles. 8 h. dévotion du mois de mai.

A St-Théodule. — 8 h. ½ office pour les écoles allemandes. 9 h. ½ office pour les écoles des filles.

Au collège. — 7 h. messe basse. 8 h. ½ messe chantée, sermon français. 10 h. office pour les écoles des garçons.

Chronique agricole

LUTTE CONTRE LE MILDIOU

Il est rappelé aux communes du canton qu'à teneur de l'arrêté du 13 mai 1924, concernant la lutte contre le mildiou, les sulfatages devront être terminés comme suit:

Le premier, pour le 1er juin, au plus tard.
Le deuxième, pour le 15 juin, au plus tard.
Le troisième, pour le 25 juin, au plus tard.
Eventuellement, le quatrième, pour le 10 juillet, au plus tard.

Selon l'état atmosphérique, le Département soussigné se réserve d'ordonner des traitements supplémentaires.

Les communes feront observer, dans les limites de leurs territoires, les prescriptions ci-dessus, et feront sulfater, aux frais des propriétaires en défaut, les vignes non-traitées en temps voulu. Ces propriétaires seront en outre punis selon les dispositions de l'arrêté sur la matière.

Etant donnés les dégâts causés en 1924 par le mildiou, nous insistons tout spécialement sur la nécessité absolue de sulfater à temps voulu avec la plus grande attention. Nous conseillons également l'usage des poudres cupriques répandues entre les divers sulfatages.

Le dosage du sulfate de cuivre des bouillies employées ne devrait pas être inférieur au 2%.

Le Chef du Départ. de l'Intérieur:
M. Troillet.

A propos d'Anatole France

Voilà plus de six mois qu'il a paru devant Dieu dont la miséricorde est infinie. Aussi, nous garderons-nous bien de toute allusion à son sort éternel, n'ayant pas qualité pour nous substituer au Juge souverain qui, seul, sonde les reins et les cœurs.

Il en va tout autrement de l'écrivain qui ne saurait se soustraire au jugement de la postérité, en raison de l'influence énorme qu'il a exercée et exerce encore dans tous les milieux intellectuels, voire catholiques.

Il est donc du devoir de tout éducateur de mettre à nu les doctrines perverses de ce corrupteur d'âmes, de montrer le venin qui se cache sous les fleurs dont il émaille son style et de dénoncer l'œuvre néfaste de cet anarchiste intellectuel qui a cherché à saper par la base, les colonnes sur lesquelles repose la société humaine: Religion, Morale, Patrie.

Le roman-type qui servira de preuve à notre assertion a pour titre « L'île des Pingouins ». En voici l'analyse:

Il y avait une fois un saint qui n'y voyait pas plus loin que son nez. Il prit des oiseaux pour des hommes et les baptisa. Le baptême était-il valide? La question posée par Dieu le Père à son conseil de docteurs et de clercs, ne put être élucidée. Pour se tirer d'embarras, le Seigneur décida de changer les oiseaux en hommes, *et aussitôt la grâce du baptême opéra:* les nouveaux Chrétiens s'entr'égorgèrent; les plus forts s'adjugèrent les femmes et les biens des plus faibles. Et c'est ainsi que la civilisation commença; que la famille et la propriété furent fondées. La religion ne tarda pas à prospérer en conséquence. Une patronne nationale fut choisie, qui répandit les miracles à profusion sur son peuple: c'était la nommée Orberose, une courtisane, morte dans l'exercice de ses fonctions et dont le nom résume tous les mérites. Un philosophe très malin fit accepter une morale très sévère. Comme elle était contraire à la nature, personne ne la pratiqua; mais comme elle était conforme à l'égoïsme (elle promettait de magnifiques récompenses) et à la vanité (elle supposait la capacité des vertus qu'elle imposait) elle fut proclamée intangible, protégée par les gendarmes et enseignée par les prêtres d'Orberose. — Ainsi constituée, la nation pingouine évolua à travers les siècles.

Voilà, résumée en peu de mots, toute la pensée d'Anatole France relativement au Christianisme, à la doctrine de son divin fondateur, au culte de la Vierge Marie.

Cette idée, très arrêtée, de la malfaisance de l'Eglise catholique, qui transpire, depuis 1892 notamment, à travers toutes les œuvres d'Anatole France devient, chez lui, avec l'âge, une véritable obsession. C'est ainsi que dans un de ses derniers romans « *Les dieux ont soif* » il attribue les crimes de la Révolution française à une sorte de fanatisme religieux, type choisi de la Religion, où il découvre, avec Lucrèce, la source de tous les maux.

L'idée maîtresse qui se dégage des deux romans que nous venons de citer, se retrouve, nous l'avons dit, plus ou moins nettement formulée, dans toutes les œuvres de France, postérieures à l'affaire Dreyfus. « Le procédé antireligieux de l'auteur, dit M. le professeur Michaut, est d'ailleurs très simple. L'écrivain prend un représentant de la religion, et il en fait un type aussi odieux que possible. Dans une âme dévastée par les vices, il met la foi, une foi irraisonnée et déraisonnable, coupée de ses appuis et de ses fruits, car elle ne se soutient d'aucune vertu et ne produit rien de grand. L'homme, ridiculise la foi: le but est atteint ».

Cette haine profonde du Christianisme qui caractérise les écrits d'Anatole France est due au fait qu'un philosophe très malin (entendez Notre Seigneur Jésus-Christ) y a introduit une morale sévère, contraire à la nature ». C'est ce que l'Epicurien France ne saurait lotérer. Cet écrivain de culture superficielle, ce démolisseur **acharné, façon Voltaire**, ce païen moderne semble n'avoir d'autre but que de détruire la foi dans l'intelligence et la pureté dans le cœur. Il ne respecte rien; il veut tout abattre. La seule chose qu'il ait édifiée est un temple à Vénus, où il prêche, sans relâche, la divinité de la chair et les plaisirs des sens. A l'instar de son maître, Renan, il évite les affirmations brutales et les attaques directes; c'est par la bouche des « héros » de ses romans qu'il vilipendie tout ce qui mérite le respect et qu'il bave sur la morale et la foi.

Pour se faire une idée exacte des vrais sentiments d'Anatole France à l'endroit de la Religion chrétienne et de sa morale, rien ne vaut la lecture attentive de ses « Confessions ». C'est là qu'il nous ouvre son cœur, qu'il nous livre son âme, qu'il nous permet, en un mot, de pénétrer jusqu'au fond même de sa pensée.

Ecoutez sa diatribe contre les Chrétiens, coupables, selon lui, d'avoir mutilé le Colisée. « C'est là, lui demande un jour, sa femme, que les Chrétiens étaient jetés aux bêtes? » — « Oui, répondit-il, là et ailleurs; *on n'en a pas assez envoyé.* — Si on eut jeté aux lions toute cette racaille juive (entendez les disciples de Jésus de Nazareth) le Colisée serait intact. Et il ajoute: « Nos âmes, elles-mêmes, seraient intactes. *Notre enfance n'eut pas été défleurie par les billevesées du plus triste des dieux* ». Telle est, à ses yeux, la doctrine du divin Crucifié, « spectre odieux, s'écria-t-il un jour, qui vient troubler les fêtes de la vie ».

« Les fêtes de la vie », telles que, seul, peut les concevoir un pourceau du troupeau d'Epicure, voilà toute la philosophie, toute la religion d'Anatole France. Il ne s'en cache pas, que dis-je? il s'en vante presque à chacune des pages de ses « Confessions ». Oyez plutôt: « Maintenant, avoue-t-il, je connais la vanité de toutes les études humaines. Que de lectures inutiles, que de connaissances onéreuses, pour une vie si brève, usée au milieu des ignorants!

Pourquoi cet importun bagage, quand le voyage est si court? On vante mon érudition. *Je ne veux plus être érudit que des choses de l'amour* ». L'amour, c'est maintenant mon étude unique et particulière. C'est à lui que je dévoue les restes d'une ardeur qui tombe. Que ne puis-je écrire tout ce que le petit Dieu (Cupidon) m'inspire! La triste pudeur règne sur la littérature, la pudeur plus sotte, plus cruelle, plus criminelle que la Sainte Inquisition ».

Cette aversion pour la pudeur est, chez Anatole France, révélatrice d'un état pathologique: elle fait le cauchemar de ses nuits et produit sur lui l'effet du drap rouge sur le taureau. Aussi, fonce-t-il sur elle à chaque occasion. « La religion s'en va, prétend-il, mais elle nous laisse la plus disgraciée de ses filles: la hideuse pudeur ». Et à propos d'une femme vertueuse: « C'est une femme impitoyable, dure envers elle-même, dure envers les autres. Il la faut plaindre. Elle est en proie à la plus cruelle des divinités: la chasteté ». France se montre indulgent envers les aberrations sexuelles, péchés contre nature, qu'il appelle cyniquement « des fautes d'orthographe ». Seuls, les chastes ne trouvent pas grâce: « La vertu, chez le sexe, est une infirmité. Il n'y a que les créatures mal faites qui ont de la pudeur. La chasteté doit se soigner, comme l'anémie, la tuberculose... »

Il est une autre face du caractère d'Anatole France, particulière aux adorateurs de la chair, aux esclaves de la volupté, et qu'il convient de mettre en relief: c'est l'horreur des souffrances et le mépris de ceux qui les endurent. France est à cet endroit d'une franchise brutale: « Je n'aime pas les malades, avoue-t-il; la souffrance me répugne. A quoi servent d'ailleurs les visites aux malades? C'est, dit-on, une œuvre de miséricorde. Cela fait très bien en peinture et en sculpture, mais c'est autre chose dans la réalité ».

C'est là, sans contredit, une des tares les plus répugnantes dans la vie du « Maître ». Ajoutez-y sa haine de la Religion et de la Morale chrétiennes, dont ses œuvres sont saturées, ses sympathies séniles pour les doctrines les plus subversives, ses accointances avec les contempteurs de l'idée de Patrie, avec les pires ennemis de l'ordre social, et le portrait d'Anatole France sera à point. Lui-même, d'ailleurs, le fit, par anticipation, dans sa critique de « La Terre » de Zola. Nous citons textuellement:

« En écrivant « La Terre », Zola (c'est M. France qui parle), a donné « Les Géorgiques » de la crapule. Son œuvre est mauvaise, et il est un de ces malheureux dont on peut dire qu'il vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas nés. Certes, je ne lui nierai pas sa détestable gloire. Personne, avant lui, n'avait élevé un si haut tas d'immondices. C'est là un monument dont on ne peut contester la grandeur. Jamais homme n'avait fait un pareil effort pour avilir l'humanité, insulter à toutes les images de la beauté et de l'amour, nier tout ce qui est bon et tout ce qui est bien. Jamais homme n'avait à ce point méconnu l'idéal des hommes. Il y a en nous tous, dans les petits comme dans les grands, chez les humbles comme chez les superbes, un instinct de la beauté, un désir de ce qui orne et de ce qui décore qui, répandus dans le monde, font le charme de la vie. M. Zola ne le sait pas. Il y a dans l'homme un besoin infini d'aimer qui le divinise. M. Zola ne le sait pas. Il est, sur la terre, des formes magnifiques et de nobles pensées. M. Zola ne le sait pas. Il est des âmes pures et des cœurs héroïques. M. Zola ne le sait pas. Bien des faiblesses même, bien des erreurs et des fautes ont leur beauté touchante. La douleur est sacrée. La sainteté des larmes est au fond de toutes les religions. Le malheur suffirait à rendre l'homme auguste à l'homme. M. Zola ne le sait pas. Il ne sait pas que les grâces sont décentes, que l'ironie philosophique est indulgente et douce et que les choses humaines n'inspirent que deux sentiments aux esprits bien faits: l'admiration ou la pitié. M. Zola est digne d'une profonde pitié ».

La ressemblance, on le voit, est frappante entre le grand pornographe et son portraitiste, à cela près que Zola nous sert, passez-moi le mot, « l'ordure naturé », alors que France nous présente le même plat « à la sauce madère ».

Comment, dès lors, s'expliquer « l'emballement » de nombreux lecteurs, profondément honnêtes et sincèrement chrétiens, pour ce professionnel de l'impiété et de la gravelure? Comment admettre qu'ils puissent rester attachés à la forme extérieure, si élégante soit-elle, sans se soucier de ce qu'elle couvre de turpitudes, de pourriture morale? La réponse est facile: ils sont les esclaves d'un certain snobisme littéraire qui ne redoute rien tant que de « n'être pas à la page ». Vraies alouettes, ils se précipitent sur ce miroir trompeur et restent pris dans les filets de celui qui les a éblouis par la rutilance de la forme, pour mieux souiller leur imagination et corrompre leur cœur.

Cet aveuglement de l'esprit, cette aberration de l'intelligence en contradiction flagrante avec une vie religieuse et morale souvent irréprochable, n'a pas échappé à la perspicacité de « l'homme de bon sens » qui collabore à un journal suisse, à l'abri de tout soupçon de cléricalisme et de pruderie: la *Tribune de Genève*. L'article vaut d'être reproduit en entier

« L'homme se laissera éternellement bercer par la la musique des mots. La magie du verbe est la grande affaire qui mène ce monde, plus encore que l'intérêt. Et le symbole a plus d'ampleur qu'on ne croit, de la lyre d'Orphée enchantant les fauves. Telle me paraît être la conclusion à toutes ces nécrologies dont le florilège a salué la mort d'Anatole France. Le style prestigieux du magnifique écrivain a valu au terrible nihiliste l'indulgence plénière des plus sévères moralisateurs. Même chez nous, au pays de Calvin, pourtant, on a passé sur le fond pour ne s'arrêter qu'à la grâce chatoyante de la forme. Ce ne sont pas les épicuriens qui s'en plaindront. Mais les rigoristes se donnent à eux-mêmes un beau démenti. Si la négation de tout vaut au négateur l'admiration universelle dès qu'il fleurit son doute et parfume son ironie, de quel droit reprochera-t-on à l'homme simple, qui n'a pas un tel arsenal de coquetterie à sa disposition, de ridiculiser et de rompre sans phrases tout ce qui constitue le lien social? Il suffit donc qu'une doctrine dissolvante, voire subversive, soit exposée avec la souplesse d'un talent séduisant pour que l'œuvre ainsi édifiée acquiert droit de cité? Les révolutionnaires brutaux pourront, le cas échéant, se rappeler cela et, à la société qui se plaindra d'être meurtrie par eux, répondre que, comme Dandin, elle l'a voulu. Vous connaissez l'admirable roman de Bourget: « Le Disciple »? Le disciple, c'est un jeune homme pas plus mauvais qu'un autre, qui fait l'expérience, *in anima vili*, des théories philosophiques d'un maître ressemblant comme un frère à Ernest Renan. Et cela le conduit à un véritable assassinat dont il est innocent, selon la justice des hommes; dont il est coupable devant sa conscience et devant Dieu. Quel Bourget nous donnera un « Disciple » de même acabit, qui n'aura, par exemple, qu'à invoquer la conclusion de « L'Ile des Pingouins » pour se justifier de torpiller telle de nos institutions sociales? Il est d'autres œuvres charmantes, voire délicieuses, que la prudence met sous clef: ce sont, par exemple, certains romans galants du XVIIIme siècle, des « Parnasses satiriques », des « Sonnets luxurieux », qui, pour être de l'Arétin, ne sont pas moins renfermés dans « l'enfer » de la Bibliothèque nationale. En quoi sont-ils plus corrupteurs que la plupart des œuvres de désagrégation que l'on exalte en ce moment? Leur séduction faisandée est autre, mais non plus dangereuse. Le manuel du parfait nihiliste présente-t-il moins de péril que les chefs-d'œuvre des plus fameux pornographes? »

Qu'ajouter à ces paroles d'un écrivain non catholique sinon qu'elles constituent la justification pleine et entière du décret de condamnation porté par Notre Sainte Mère l'Eglise, gardienne de la foi et des mœurs, contre toutes les œuvres de ce grand malfaiteur de la plume qui a nom Anatole France.

DOM SIGISMOND DE COURTEN,
Sous-prieur de l'abbaye d'Einsiedeln.

L'âge critique!

Faites attention à votre santé! (estomac, reins, cœurs, nerfs. Le succédané de café mélange mocca de Kunzlé est très digestif, aromatique et sain. Prenez le Kunzlé

VIRGO

Prix en magasin: Virgo 1.40; Sykos 0.50. NAGO Olten

SUZE

Apéritif à la Gentiane
stimule les fonctions
de l'Estomac
Se boit sec ou à l'eau
avec Sirop de citron

Viande de Ier choix

Nous expédions:

Rôti de bœuf	à Fr. 3.50	le kg
Bouilli	à Fr. 2.— et 2,50	le kg.
Bœuf fumé	à Fr. 3.20	»
Petit salé	à Fr. 1.50 et 2,40	»
Lard maigre salé	à Fr. 3.20	»
Penne et lard gras	à Fr. 2.40	»
Graisse de bœuf	à Fr. 1.50	»
—— CHARCUTERIE ——		
Saucissons extra	à Fr. 4.—	»
Saucisses au foie	à Fr. 2.—	»
Cervelas, gendarmes et saucisses au cumin	à Fr. 2.40	la dz.

BOUCHERIE HENRI HUSER

Gare du Flon — LAUSANNE — Téléphone 31,20

RAS contient de la graisse pure

Vive souliers-miroirs RAS! Vive élégants souples

ABONNEZ-VOUS AU

„Journal et Feuille d'Avis du Valais,

Les Charcuteries Réunies S.A.

marque « COCHON ROUGE »

à Payerne

offrent à prix très avantageux

LARDS MAIGRES SECS EXTRA

en plaques de 4 à 7 kg.

Rabais sur grande quantité. S'y adresser.

J'offre

côtes de lard bien fumé (marchandise d'hiver) de fr. 3,20 à 3,60 le kg.

Saucisses au cumin à	20	cts.	la pièce
Cervelats	25	»	»
Gendarmes	25	»	»
Saucisses de porc	35	»	»
Saucisses de langue Ire	5.—	frs.	le kilog

Livraison, sauf convention spéciale, contre remboursement, franco **Bienne.**

Charcuterie H. GILOMEN, Rue Basse 60 BIENNE

—— Téléphone 123 ——

Du bon marché le meilleur

pour chaque maîtresse de maison, c'est le café de malt Kathreiner-Kneipp.

Le **Lysoform** est employé depuis 20 ans dans les Hôpitaux, Maternités, Cliniques, etc. Reconnu en Pratique comme excellent désinfectant et antiseptique puissant, d'un emploi facile et sans danger. Evitez les contrefaçons en exigeant notre marque.

Lysoform

Flacons à 1 fr., Savons toilette à 1,25 dans toutes Pharmacies et Drogueries.

Gros: Sté. suisse d'Antisepsie, **Lysoform,** Lausanne.

Charcuterie Nichini

SION —— Rue de Conthey —— SION

Toujours grand choix de véritables **Salamis de Milan** Spécialité de **viande salée** du Simplon. — **Beau lard** du pays. **Jambons de Parme et du pays. Saucissons** pur porc; **salamettis** extra. **Saucisses à frire, cervelas** et **saucisses de ménage. Salami** et **lard américain.** — **Huiles — Sardines — Conserves**

AU PLUS BAS PRIX DU JOUR

Bicyclettes

garanties Torpédo, à partir de fr. 160.—; Pneus, fr. 4.—; Chambres à air: fr. 1,50; motocyclettes et vélos Condor se trouvent chez **Ch. Balma, mécanicien, Martigny.** — Facilités de paiement Téléphone 149.

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

COFFRES-FORTS et CASSETTES INCOMBUSTIBLES

Ces meubles sont devenus indispensables pour serrer les livres, papiers, (de famille), titres, etc. Le public très souvent se voit dans la triste nécessité de sacrifier ces objets en cas d'incendie. Il s'empressera de s'éviter tout souci en demandant un prospectus à **François TAUXE,** fabricant de **Coffres-forts,** à Malley, **Lausanne.**

Bouilli, avec os	le kg.	1,60
Rôti, sans os		2,40
Viande fumée, sans os		2,40
Saucisses et saucissons		2,60
Salamis		3,60
Gendarmes (gros) la paire		—.45

Demi-port payé

Boucherie Chevaline Centrale

Louve 7, H. Verrey, **Lausanne**

Maculature

A VENDRE

Imprimerie Gessler, Sion

CLINIQUE

Les Rosiers

ouverte à MM. les Médecins

ACCOUCHEMENTS — PETITE CHIRURGIE

95, route de Lyon — **Genève**

Téléphone Mt-Blanc 39,59

Baume St-Jacques

Prix Fr. 1.75

de **C. Trautmann,** pharm. **Bâle**

Spécifique vulnéraire pour toutes les plaies en général: ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorrhoïdes, affections de la peau, dartres piqûres, insolations.

Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt général PHARMACIE ST-JACQUES, BALE.

Madame

DUPASQUIER-BRON

Sage-femme diplômée

Place du Port, 2, Genève

Pensionnaires - Soins médicaux

Prix modérés — Téléph. 42-16

CLINIQUE SUR FRANCE

Dames

Retards, Conseils discrets par Case Dara, Rive 430, Genève

MAISON de l'Enfant Prodigue S.A.

Aucune succursale - GENÈVE - Tél. Stand 21.97

2, Place du Lac, 2

Complets hommes, nouveauté fantaisie,	**depuis fr. 70.--**
Complets hommes, tissu bleu et noir,	**depuis fr. 100.--**
Vêtements pour le sport,	**depuis fr. 65.--**
Costumes Norfolk pour enfants,	**depuis fr. 40.--**
Costumes pour la première communion,	**depuis fr. 42.--**

Service spécial pour les envois au dehors

CHAMBRE VALAISANNE DE COMMERCE
Extraits du rapport de gestion 1924
(Suite)

Le 13 octobre 1921, le Conseil fédéral a été invité « en vue de réduire le coût de la production et de permettre de nouveau l'écoulement de nos produits industriels sur les marchés étrangers, à adopter, à bref délai, un projet de révision des lois fédérales du 27 juin 1919 et du 6 mars 1920 sur la durée du travail dans les fabriques et dans les entreprises de transport. Ce projet fixera la journée du travail à 9 h. en général, avec prolongation à 10 heures pour les industries saisonnières et pour les cas spécialement désignés par le Conseil fédéral, ces dispositions devant rester en vigueur tant que l'Etat sera obligé d'assister les chômeurs ».

Donnant suite à cette motion et au projet de révision de la loi du 27 juin 1919 que le Conseil fédéral avait préparé, les Chambres fédérales ont voté le 1er juillet 1922 une loi qui modifie l'art. 41 de la loi sur les fabriques.

Le principe de la semaine de 48 heures subsiste dans la nouvelle loi; son but n'est pas de réviser l'article qui l'institue et d'introduire d'une manière générale et obligatoire la semaine de 54 heures, mais simplement d'élargir le champ de dérogation et de permettre que la durée du travail puisse se prolonger automatiquement jusqu'à un maximum de 54 heures hebdomadaires.

Le referendum a été lancé contre cette loi. Le nombre de signatures valables ayant atteint 202,224, la loi a été soumise à la votation populaire, le 17 fév. 1924. Elle a été rejetée par 436,180 non contre 320,668 oui.

Notre Chambre de Commerce a fourni un travail considérable pour l'acceptation de la révision. Elle a eu la satisfaction de voir le canton du Valais parmi les cantons qui ont accepté cette révision.

Loi sur l'exercice du commerce du 13 novembre 1923

Aussitôt que cette loi fut devenue définitive notre Chambre de Commerce constitua une commission spéciale en vue d'étudier et d'élaborer le règlement d'exécution, règlement qui devait déterminer les détails de l'application et fixer les tarifs. Cette commission était composée de MM. Trottet, président, Monthey; A. Fama, président, Saxon; A. Rey, nég., Sierre; G. Spagnoli, ngt., Martigny; E. Géroudet, ngt. Sion et Charles Kuntschen, secrétaire de la Chambre de Commerce. En mars 1924, le travail de cette commission fut remis au Département des finances avec un commentaire. Le règlement élaboré fut discuté et approuvé par le Grand Conseil sans changements essentiels en séance du 21 mai 1924.

Le règlement d'exécution se compose de 4 parties dont la première contient des dispositions générales, la seconde définit les liquidations, la troisième énumère les différentes taxes de patente et la quatrième détermine les pénalités. Le Département de l'Industrie et du Commerce est spécialement chargé de l'application de la loi sur l'exercice du commerce. Il est l'autorité compétente pour les autorisations de liquidation. Il fait entrer par assimilation dans la classification les marchandises et les professions qui ne sont pas mentionnées au règlement. C'est lui aussi qui prononce, sous réserve de recours au Conseil d'Etat, les amendes qui varient entre 50 et 3,000 francs.

En juin 1924, nous sommes intervenus auprès du Conseil d'Etat le priant de bien vouloir, conformément à l'art. 69 de la loi, fixer le plus prochainement possible l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions. Le 1er sept. 1924, la loi et le règlement sont entrés en vigueur.

La Chambre de Commerce veillera à ce que la loi et le règlement soient strictement observés dès le commencement. Elle est déjà intervenue auprès du Départ. de l'Intérieur en le rendant attentif sur les annonces faites dans nos journaux par des commerçants domiciliés hors du canton et en contradiction manifeste avec la loi. Le Département nous a promis de faire les démarches nécessaires pour l'application stricte de la loi.

Législation en matière d'impôt

Comme nous l'avons dit dans notre rapport de 1923, les pouvoirs publics ont décidé de suspendre l'élaboration de la nouvelle loi sur les finances et de la renvoyer à un moment plus opportun. Cela ne nous a pas empêché d'étudier cette importante question et nous donnons ci-après quelques chiffres montrant l'augmentation des dépenses de l'Etat et l'augmentation des charges d'impôt dans notre canton. Ces chiffres sont mis en regard avec notre population de résidence selon les recensements officiels.

Les dépenses et les recettes de l'Etat par tête de la population de résidence sont les suivantes:

1913: dépenses (bruts): 25 fr. 18; recettes (bruts): 26,69; 1923: 85,56; 75,79; 1924: 79,60; 76,90.

De 1913 à 1923, les dépenses et les recettes ont triplé. Les impôts cantonaux n'ont pas suivi cette hausse rapide des dépenses.

Grâce à l'augmentation du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (de 657,000 à 723,000 frs.) de l'impôt sur le revenu des sociétés anonymes (de 209,000 à 551,000 frs.) et de la part du canton à l'impôt sur les bénéfices de guerre (232,000 frs.), les impôts directs et indirects perçus par le fisc cantonal couvrent en 1924 le 40,7 % des dépenses totales de l'Etat.

Sous l'expression « Impôts directs » nous comprenons ici: l'impôt sur la fortune, les impôts sur le revenu, les impôts des forces hydrauliques, l'impôt de guerre, l'impôt sur les bénéfices de guerre et les taxes militaires de réforme. Les impôts indirects sont: les taxes sur les chiens, les concessions et les droits d'enseigne, les patentes sur boissons alcooliques, les patentes de colportage, les patentes des voyageurs de commerce, le timbre cantonal et le timbre fédéral.

Les impôts directs principaux sont les impôts sur la fortune et sur le revenu. Parmi les impôts indirects, les plus rentables sont le timbre cantonal, et, depuis 1920, le timbre fédéral.

Au cantonal, depuis 1913, la charge d'impôt par tête de population a triplé pour l'impôt direct et doublé pour l'impôt indirect. Ces dernières années, la charge d'impôt s'est alourdie par le fait qu'une forte partie des contribuables ne paient aucun impôt direct cantonal. En 1921, par ex., sur 35,446 contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune, 8,097 (le 23%) étaient complètement exonérés du paiement de cet impôt.

Il est intéressant de signaler qu'en payant au fisc cantonal, en 1870, frs. 3,55, chaque citoyen domicilié en Valais avait la satisfaction de voir que cette somme modeste couvrait au total le 52,78% des dépenses de l'Etat (1880: frs. 5,80: 55,21%). Aujourd'hui l'Etat demande par tête de population frs. 32,44 pour couvrir seulement le 40,75% des dépenses.

Selon nous, un des facteurs principaux de cette moins-value dans la couverture des dépenses est l'accroissement trop lent du sommaire imposable. Le sommaire imposable n'a pas pu suivre la hausse vertigineuse des dépenses.

Même en prenant en considération le sommaire imposable brut (sans les exonérations et défalcations admises) nous enregistrons une diminution de la fortune totale du canton, fortune qui passe de 574,000,000 en 1922 à 568,000,000 en 1923 et à 554,000,000 en 1924 (donc une perte de 20,000,000 en deux années). Il est à noter que cette diminution est principalement due à la disparition d'une valeur considérable de capitaux actions. Cependant, nous croyons utile de signaler cette immobilité relative de notre fortune totale du canton, immobilité dont on devra nécessairement tenir compte afin de ne pas surcharger la fortune imposable avec une nouvelle augmentation du taux d'impôt. N'oublions pas que depuis 1913 à 1923, la fortune imposable n'a augmenté que de 59% tandis que l'impôt sur la fortune accuse pour l'ensemble du canton une hausse de 152,23%. Depuis 1913, tous les districts sauf Conches Viège et Hérens, voient doubler leur charge d'impôt cantonal par tête de population tandis que le sommaire imposable ne s'est doublé que dans le district de Loèche.

Nous avons ainsi présenté un résumé succinct de notre activité durant l'année écoulée en relevant les questions principales qui ont retenu plus spécialement notre attention. Nous ne manquerons pas de continuer à suivre toutes les question intéressant notre économie nationale et à contribuer de toutes nos forces à la prospérité et au développement du pays.

Sion, avril 1925.

Dr Walther Perrig.

L'INITIATIVE ROTHENBERGER
Conférence de M. le Conseiller fédéral Musy aux Journalistes, le 7 mai 1925 à Berne

(Suite)

3. Il importe afin de préciser la participation de l'Etat. Le projet des Chambres prévoit que la contribution financière de la Confédération et des Cantons ne s'élèvera pas à plus de la moitié du montant total nécessaire à l'assurance. Ce cran d'arrêt est une nécessité. L'initiative ne contient aucune garantie dans cette direction. Un verrou de sûreté est indispensable contre la surenchère sociale ayant comme corollaire des dépenses publiques grandissant au fur et à mesure que diminuerait le sens de l'épargne.

II

L'Initiative et la situation financière

Pour financer les assurances, on propose de prélever 250 millions sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Cette proposition ne résiste pas un instant à un examen sérieux. Les signataires de l'initiative ont oublié que tout le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre, comme la totalité du produit de l'impôt de guerre, ont été absorbés jusqu'au dernier sou par les besoins courants de la Trésorerie qui furent énormes, non seulement dans la période de guerre, mais encore et surtout pendant toute la période de l'après-guerre. Malgré l'appoint exceptionnel de l'impôt de guerre, la dette de la Confédération n'a cessé d'augmenter. Depuis 1916, chaque année, les dépenses extraordinaires dépassent de beaucoup le produit des recettes extraordinaires (impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre). Chaque exercice ajoute un énorme déficit du compte ordinaire en persistante augmentation. De 1916 à 1924, les dépenses extraordinaires de mobilisation, lutte contre le chômage, etc., ont absorbé plus de 2 milliards. Les recettes extraordinaires, impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre ne nous ont apporté, en revanche, qu'un milliard. Ainsi, malgré le gros sacrifice fiscal que signifient l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre, ces contributions extraordinaires n'ont point permis l'amortissement de la dette publique qu'on avait invoqué comme justification des impôts de guerre. Notre dette, qui était de 596 millions en 1917 atteignit 1 milliard 390 millions en 1921, époque qui marqua la fin de la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre. A la clôture 1924, elle dépasse 1 milliard 550 millions. Les impôts extraordinaires n'ont donc pas réussi à réduire la dette fédérale. Ils n'ont servi qu'à en ralentir l'augmentation.

Les 250 millions que réclame l'initiative au profit de l'assurance n'existent donc plus. Pour les verser effectivement, il faudrait par conséquent les créer au moyen de l'emprunt. S'imagine-t-on l'accueil que ferait le marché à un emprunt de 250 millions contracté, non pour rembourser d'anciennes dettes, mais pour couvrir une nouvelle dépense improductive? Sait-on ce que signifierait pour notre crédit une formidable augmentation de notre passif passant brusquement de 1 milliard 550 millions à 1 milliard 800 millions?

Les emprunts contractés pour couvrir les dépenses improductives et les immobilisations productives atteignent aujourd'hui 2½ milliards. Si nous y ajoutons les 2 milliards d'emprunts placés au profit des chemins de fer, nous sommes en présence d'une dette globale dépassant 4½ milliards. Afin d'avoir un tableau complet des emprunts publics suisses, il faut y ajouter 3 milliards 250 millions pour les emprunts cantonaux et communaux. A l'avenir, chaque année et souvent plusieurs fois l'an, de gros emprunts viendront régulièrement à échéance. La Confédération devra donc chaque année procéder à d'importantes conversions.

On conçoit combien, dans ces conditions, il serait imprudent de nuire au crédit de la Confédération. Notre pays a besoin de conserver intact un crédit de premier ordre, afin de pouvoir poursuivre avec succès une avantageuse politique de conversion. Ce serait une grave imprudence que d'aggraver encore l'état de nos finances. L'intérêt supérieur du pays, l'avantage de tous, mais spécialement de ceux qui demandent beaucoup à l'Etat dans le domaine de la politique sociale, exigent au contraire que la situation financière et le crédit de l'Etat s'améliorent. Pas de politique sociale progressiste et durable sur la base vacillante d'une situation financière déséquilibrée. Notre devoir le plus pressant, celui qui s'impose avec la plus impérieuse nécessité, c'est la réduction, c'est-à-dire l'amortissement progressif de notre dette.

L'initiative doit être repoussée, parce qu'elle nuirait gravement à notre crédit, parce qu'elle aggraverait une situation financière déjà très difficile, sans apporter aux assurances l'appoint matériel dont elles ont besoin. L'intérêt du fonds qu'elle projette ne représenterait guère que le tiers de la subvention fédérale annuelle indispensable aux assurances. Le bénéfice qu'elle promet n'est, dès lors nullement en rapport avec le dommage financier qui fatalement en résulterait.

III.

Les dangers fiscaux et politiques

Les partisans de l'initiative invoquent en faveur de leur proposition le fait que la prolongation de l'impôt de guerre revaudra plus tard à la Caisse fédérale les 250 millions qu'ils entendent y prélever aujourd'hui.

La prolongation de l'impôt de guerre au-delà du terme que lui assigne le texte de l'article constitutionnel voté par le peuple en juin 1919 serait une grave erreur fiscale et une faute politique capitale.

En 1913, les impôts directs procuraient au fisc suisse une somme globale de 173,750,000 frs. Les impôts indirects faisaient à cette même époque un rapport annuel total de frs. 104,700,000. En 1923, le produit des impôts directs a passé à 520 millions, celui des impôts indirects à 214 millions. La recette de l'impôt indirect a donc doublé, tandis que la recette des impôts directs a triplé. Il est intéressant de rappeler aussi que de 1913 à 1923, l'ensemble des impôts directs a fourni à la Suisse 4 milliards 300 millions, alors que les impôts indirects n'ont donné que 1 milliard 200 millions.

La répartition de l'impôt est un problème qui n'a pas seulement une portée fiscale, il est important aussi au point de vue économique et social .Tout en étant partisan en principe d'une sérieuse imposition de la grosse fortune et des bénéfices élevés, il faut reconnaître qu'en matière fiscale il est des limites qu'il est imprudent de dépasser. Le capital économique du pays, qui assure l'existence est nécessaire au développement de la vie de tous. Le compromettre, par une fiscalité trop hardie, aboutirait à des conséquences désastreuses, qui retomberaient sur le peuple tout entier.

Depuis 1913, l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre, ainsi que le produit de l'impôt sur le coupon, ont rapporté à la Confédération fr. 1,112,576,000. Mais le partage tacite des compétences financières qui attribue d'une manière générale les impôts indirects à la Confédération et les impôts directs aux Cantons, la Confédération a donc pendant la grave période de la guerre et de l'après-guerre, perçu davantage en impôts directs qu'en impôts indirects. Elle avait de gros besoins d'argent. Elle s'est efforcée de faire face rapidement à des difficultés extraordinaires sans cesse grandissantes.

Au lieu de frapper le tabac et l'alcool, qui pendant toute la guerre n'ont pour ainsi dire rien donné au fisc, on a mis à contribution surtout le capital et le produit du travail. L'attitude intransigeante du parti socialiste dans ce domaine a certainement contribué à orienter dans cette direction notre politique fiscale. L'extrême gauche a fait du développement de l'impôt direct sur le terrain fédéral un point capital de son programme.

(à suivre)

* Tout **changement d'adresse** pour pouvoir être pris en considération doit être accompagné de la finance de **30 cts.,** et de l'indication du domicile précédent.